

# AMAPOUSS'

## Les principaux engagements de l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

- Contrat direct Producteur / Amapien en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires,
- Les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre Producteur et Amapien : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

L'association organise la relation entre les contractants et n'est pas un intermédiaire commercial. Elle a pour but de favoriser la convivialité et la proximité entre le Producteur et l'Amapien adhérent désignés ci-dessous.

## CONTRAT DE PRECHAT DE FROMAGES DE CHEVRE - 2019

### Le Producteur

Exploitation : FERME DE LA NOUE  
Représentée par : Claudie LE QUÉRÉ  
Adresse : D61  
Ville : 78720 LA CELLE LES BORDES

### L'Amapien adhérent de l'association AMAPOUSS'

Nom : .....  
Adresse : .....  
Ville : .....  
e-mail : .....

Durée du contrat : du 05/04/2019 au 11/10/2019

Nombre de livraisons : 8 livraisons

Dates et horaires de livraison : 05/04, 10/05, 24/05, 14/06, 5/7, 6/09, 27/09, 11/10 de 18h45 à 19h45

Panier(s) choisi(s) :

	Description	Prix unitaire	Prix pour 8 livraisons	Quantité	Prix total
<input type="checkbox"/>	4 crottins	12,00 €	96,00 €	x ...	= ..... , .... €
<input type="checkbox"/>	2 cendrés : pyramide et/ou bûche	11,60 €	92,80 €	x ...	= ..... , .... €
<input type="checkbox"/>	2 briques	7,70 €	61,80 €	x ...	= ..... , .... €
<input type="checkbox"/>	Panaché 3 fromages : 1 crottin, 1 brique, 1 cendré	12,40 €	99,20 €	x ...	= ..... , .... €
<input type="checkbox"/>	Lot séchons : 3 crottins ou 2 briques, très secs, à râper façon parmesan	7,45 €	59,60 €	x ...	= ..... , .... €
<input type="checkbox"/>	1 litre de lait cru de chèvre	3,15 €	25,20 €	x ...	= ..... , .... €
<input type="checkbox"/>	500g de faisselle de chèvre	3,75 €	30,00 €	x ...	= ..... , .... €
				<b>TOTAL</b>	..... , ..... €

Règlement : 2 chèques à l'ordre de FERME DE LA NOUE

Date d'encaissement	N° chèque et banque	montant
10 mai 2019		
6 septembre 2019		

# AMAPOUSS'

## Engagements du Producteur

### Transparence

Le Producteur s'engage à partager sa récolte, à communiquer sur ses pratiques agricoles et ses choix de production, sur ses coûts de production et sur le fonctionnement de son exploitation (organisation du travail, etc.).

Il prévient en cas de difficultés qui affecteraient son activité.

### Qualité

Le Producteur s'engage à fournir des produits frais, de saison, diversifiés, issus de sa production, obtenus sans usage d'engrais chimiques ou de pesticides, selon les méthodes de l'agriculture biologique.

Le Producteur est tenu à une obligation de moyens.

Il doit livrer les produits aux jours indiqués ; en cas de besoin, un décalage est possible.

Il doit prendre en compte les besoins et les remarques des Amapiens

### Pédagogie

Le Producteur s'engage à expliquer son travail, ses choix techniques, ses méthodes de travail.

Il informe régulièrement sur l'avancée de la production et anticipe en communiquant sur tout événement susceptible d'entraîner une modification importante du contrat.

Dans la mesure du possible, il est présent au partage de production.

Il accueille régulièrement les Amapiens sur son lieu de production.

Fait à ....., le .....

Signature du Producteur

Signature de l'Amapien

**Contrat + chèques sont à transmettre aux référents soit lors d'une distribution, soit par voie postale.**

### Référentes

**Michèle Modeste**

**2, place Mère Angélique**

**78320 Le Mesnil Saint Denis**

**06.86.26.85.95 / [michele.modeste@orange.fr](mailto:michele.modeste@orange.fr)**

**Florence Majoube**

**6, avenue de la Concorde**

**78320 Le Mesnil Saint Denis**

**06.62.06.59.74 / [fmajoube@wanadoo.fr](mailto:fmajoube@wanadoo.fr)**